



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mâcon, le 27 novembre 2020

### **AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN SAÔNE-ET-LOIRE**

Faisant suite aux annonces du Président de la République et du Premier Ministre, les commerces pourront rouvrir à compter de ce samedi 28 novembre, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et jusqu'à 21h au plus tard.

Pour soutenir ces commerces, le Préfet de Saône-et-Loire, Julien CHARLES, vient d'autoriser par arrêtés préfectoraux l'ouverture des commerces le dimanche et ce jusqu'à la fin de l'année. Cette possibilité d'ouverture étendue doit également permettre de répartir les flux de la clientèle sur la semaine pour prévenir un regain de l'épidémie à l'approche des fêtes.

Les entreprises qui ouvriront le jour dominical s'engagent à respecter les droits de leurs salariés tels que définis par le Code du travail, qu'il s'agisse des contreparties accordées aux salariés, du respect du principe du volontariat ou encore de l'octroi du repos hebdomadaire aux salariés par roulement .

Consultez les arrêtés en ligne sur <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

### **Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)



@Préfet71